

PROCÈS-VERBAL

MARDI 5 février 1963

(5)

Le Comité permanent des Comptes publics se réunit aujourd'hui à 9h.35 du matin, sous la présidence de M. Alan Macnaughton.

Présents: MM. Asselin, Benson, Cameron (*Nanaïmo-Cowichan-Les Îles*), Caron, Cowan, Crouse, Forbes, Hales, Hellyer, Lewis, Macdonald (*Rosedale*), Macnaughton, MacRae, McCleave, McGee, Moore (*Wetaskiwin*), Muir (*Lisgar*), Noble, Olson, Smith (*Simcoe-Nord*), Stefanson, Tucker.—(22).

Aussi présents: M. J. G. McEntyre, sous-ministre (Impôt), ministère du Revenu national; M. M. Henderson, auditeur général du Canada; M. Ian Stevenson, auditeur général adjoint; M. M. Ollivier, secrétaire-légiste et conseiller parlementaire; M^{11e} R. E. Addison, président suppléant de la Commission du service civil; M. P. Pelletier, commissaire, Commission du service civil.

Le président déclare que la séance est ouverte et le Comité reprend l'étude de la proposition suivante de M. Lewis, appuyée par M. Macdonald (*Rosedale*), au cours de la réunion du vendredi 1^{er} février 1963, et acceptée à ce moment-là par le président comme préavis, soit:

Que l'auditeur général soit prié par les membres de ce Comité d'examiner les trois dossiers mentionnés à l'alinéa 95 du présent rapport et qu'il nous informe de tout ce que, à son avis, il faudrait signaler à notre attention sur leur contenu.

Le président déclare que la proposition est irrecevable. (*Voir les témoignages*).

A la suite de la décision du président, M. McEntyre déclare que le ministre du Revenu national a ordonné que les trois dossiers en cause soient mis à la disposition de l'auditeur général, afin qu'il puisse les étudier, et M. Henderson ajoute que des dispositions ont été prises pour que les dossiers soient examinés plus tard dans la journée.

Le président appelle ensuite M. Ollivier qui est interrogé au sujet de la présumée contradiction entre les dispositions de la loi de l'impôt sur le revenu et celles de la loi sur l'administration financière. M. McEntyre est de nouveau interrogé sur le même sujet.

Après de nouvelles délibérations, le Comité juge que les témoignages apportés sur l'alinéa 95 du rapport de l'auditeur général pour l'année terminée le 31 mars 1962 sont suffisants, et consent à passer à l'étude de l'alinéa 21 du rapport.

Le président appelle M. Henderson comme premier témoin en la matière. Le témoin fait un exposé au sujet duquel il est interrogé.

Il est décidé—Que le Comité reproduise un appendice aux *Procès-verbaux et témoignages* d'aujourd'hui (*voir l'appendice A*) un document soumis par l'auditeur général intitulé: *Notes sur la nature et l'évolution des fonctions du Bureau de l'auditeur au cours des trois dernières années, et sur situation présente au point de vue de ses travaux.*

Le président présente ensuite au Comité M^{11e} Addison et M. Pelletier, qui représentent la Commission du service civil.